
REGLEMENT COMPLET
JEU CONCOURS du 29 février 2024 au 31 mars 2024
« Votez pour la couverture de l'année »

ARTICLE 1 – Société organisatrice

Lagardère Travel Retail France SNC - au capital de 18.060.980 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°542 095 336, domiciliée au 4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret Cedex, représentée par Madame Marie GARINOIS, en sa qualité de Directrice de la Communication, organise du 29 février 2024 au 31 mars 2024 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat avec tirage au sort appelé « Votez pour la couverture de l'année » (ci-après dénommé (le « **Jeu** »)).

Le Jeu est organisé au sein des points de vente RELAY (ci-après dénommé les « **Points de vente participants** ») dont la liste est détaillée en annexe 1, en France métropolitaine et dans les DOM TOM, pour le compte de l'enseigne RELAY, depuis le site dédié à ce jeu : <https://www.relay.com/prix-sepm-2024>

Toute référence à une date et heure s'entend par référence à la France Métropolitaine.

L'adresse du Jeu est la suivante :

Lagardère Travel Retail France
Service Digital
4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

La participation à ce Jeu implique le respect du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La Société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La Société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email) pendant toute la durée de validité du Jeu. Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue. La même sanction s'appliquera en cas de pluralité de participations. De manière générale, le non-respect du présent règlement entraîne la nullité pure et simple de la participation et, le cas échéant, de l'attribution du lot, sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation.

ARTICLE 3 – Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé par voie d'affichage dans les Points de vente participants au Jeu, ainsi que sur les réseaux sociaux <https://www.relay.com/prix-sepm-2024> du 29 février 2024 au 31 mars 2024 minuit inclus, date de fin du Jeu.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice s'efforcera d'en informer les participants.

ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation

4.1. Principe du Jeu et modalités de participation

Les participants devront :

1. Se rendre sur le site internet du Jeu (<https://www.relay.com/prix-sepm-2024>) qui sera indiquée sur les supports d'annonce du Jeu ;
2. Voter pour la couverture de leur choix (parmi la sélection des couvertures proposées).

4.2. Conditions de participation au Jeu

Toute participation au Jeu non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, ou enregistrée après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 – Désignation des gagnants

Les 3 gagnants seront tirés au sort d'ici le 30 juin 2024 et seront contactés par email pour les en informer. En retour, ils devront indiquer leurs coordonnées postales dans un délai de dix (10) jours pour que leur lot soit adressé sous un délai maximum de trente (30) jours. Sans réponse de leur part passé ce délai de dix (10) jours, leur lot sera remis en jeu.

ARTICLE 6 – Lots mis en jeu

6.1. Dotations mises en jeu

- Trois (3) MacBook air M1 256 go 13 pouces d'une valeur unitaire de 999 € TTC

6.2. Remise des lots

Chaque gagnant recevra son lot par courrier postal à l'adresse qu'il aura communiqué dans un délai de trente (30) jours à compter de réception de leur adresse postale.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle estime nécessaire pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

6.3. Précisions relatives au lot

Le lot est nominatif et ne peut être cédé à un tiers. Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échanges du lot gagné. La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La Société organisatrice n'est pas fabricant des lots et n'assume aucune responsabilité contractuelle relative à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation et/ou d'usage et de jouissance des lots attribués. La Société organisatrice n'est pas responsable des pertes des lots durant leur acheminement par le transporteur jusqu'aux gagnants.

Instagram se dégage de toute responsabilité en cas de contentieux. Ce réseau social n'a aucune implication dans l'organisation et dans la promotion du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet ou de toute autre connexion technique.

ARTICLE 8 – Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur participation. La Société organisatrice s'engage à préserver la confidentialité des données à caractère personnel transmises par les participants dans le cadre du Jeu.

Les destinataires de vos données sont les services de la Société organisatrice, y compris leurs sociétés affiliées, partenaires, sous-traitants, prestataires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018 et par l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 relatifs à la protection des individus quant au traitement des données à caractère personnel, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation du traitement, de retrait et d'indication du sort post mortem des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante en précisant les références exactes du Jeu, en identifiant les données concernées, et en joignant la copie d'un titre d'identité en cours de validité : DPO@lagardere-tr.fr

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation. Les coordonnées de notre Délégué à la protection des données sont les suivantes : DPO@lagardere-tr.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 9 – Règlement

9.1. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

9.2. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Lagardère Travel Retail France
Service Digital
4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret

9.3 Consultation

Le règlement complet est consultable sur <https://www.relay.com/prix-sepm-2024/reglement.pdf> et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 9.2 ci-dessus, avant la date de clôture du Jeu.

ARTICLE 10 – Remboursement des frais

Le timbre de demande de règlement pourra être remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) sur simple demande conjointe à l'envoi initial.

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de Jeu sur la base forfaitaire d'une connexion de cinq (5) minutes, au tarif réduit. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à la Société organisatrice accompagnée d'un RIB au nom du titulaire de la ligne d'appel, d'une photocopie de la facture du fournisseur d'accès internet du mois concerné, d'un justificatif d'abonnement et d'un courrier indiquant le numéro de la ligne analogique ou numérique (du décodeur en cas d'abonnement par le câble) ayant servi à la participation, et de la date et l'heure de la connexion.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés, sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) en vigueur.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 30 juin 2024 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB/RIP.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par foyer (même nom, même coordonnées postales) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.

ARTICLE 11 – Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent règlement est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Annexe 1 : Liste des Points de vente participant au Jeu

numéro de PDV	libellé du PDV
301614	HUBIZ CRETEIL POINTE LAC
301672	ROSA PARKS SNCF
304253	METRO PALAIS ROYAL
305714	HUBIZ ESPLANADE DEFENSE
306944	TROCADERO METRO
307017	CASINO SHOP VILLEJUIF
311258	DENFERT MASSY TETE RER
312074	HUBIZ CHAMPIGNY RER
312181	FONTENAY SOUS BOIS RER
312199	LYON BOISSY 1 RER
312363	HUBIZ ST GERMAIN RER
312405	VAL DE FONTENAY RER
312413	LA VARENNE RER
312512	LYON ECHANGES RER
312652	VAL DE FONTENAY RER Q C
312751	HUBIZ LA DEFENSE
312785	LYON ECHANGES COTE EST
312918	CHATELET SALLE ECHANGES
312924	RELAY FNAC AUBER
321034	PARIS AUSTERLITZ SNCF
322172	PARIS EST CENTRAL SNCF
322214	PARIS EST VOIE 25/26 SNCF
322289	PARIS EST ALSACE SNCF
323121	PARIS LYON H1 VOIE A SNCF
323154	PARIS LYON H1 VOIE N SNCF
323188	PARIS LYON H2 SNCF
323279	PARIS LYON DIDEROT SNCF
323337	PARIS LYON H3 CHALON SNCF
323378	PARIS LYON H3 BERCY SNCF
323386	P-LYON PT RENCONTRE SNCF
323501	PARIS GARE BERCY SNCF
324178	PARIS MONTP H3 SNCF
324228	PARIS MONTP H1 V11 SNCF
324244	PARIS MONTP H1 V24 SNCF
324277	PARIS MONTP H1 MOUCH SNCF
324285	PARIS MONTP H1 NIV.A SNCF
324350	PARIS MONTP HALL 2 SNCF
324455	PARIS MONTP H1 NIV.B SNCF
325159	PARIS NORD VOIE 3 SNCF
325258	PARIS NORD GL N-1 SNCF

325266	PARIS NORD VOIE 19 SNCF
325373	PARIS NORD EUROSTAR SNCF
325480	PARIS NORD BANL-1 SNCF
325530	NORD MEZZ RELAY
325637	P-NORD MEZZ SUD
326215	PARIS ST-LAZ VOIE 1 SNCF
326280	PARIS ST-LAZ BILLET SNCF
326298	PARIS ST-LAZ SPP SNCF
329003	HAUSSMANN RER E SNCF
329045	ST-LAZARE RER E PASS SNCF
329102	INVALIDES SNCF
329201	MUSEE D'ORSAY SNCF
329219	BIBLIOTHEQUE FM SNCF
329508	NEUILLY P. MAILLOT SNCF
329607	PORTE DE CLICHY SNCF
330290	ASNIERES SNCF
330452	AULNAY SOUS BOIS SNCF
330530	BEAUVAIS SNCF
330563	BECON LES BRUYERES SNCF
330753	VERT GALANT SNCF
330786	BONDY SNCF
330944	BRETIGNY-SUR-ORGE SNCF
331033	CERGY PREFECTURE SNCF
331041	CHANTILLY SNCF
331066	LA CELLE ST CLOUD SNCF
331090	CERGY LE HAUT SNCF
331306	CHESSY TGV
331330	CHOISY-LE-ROI SNCF
331546	COMPIEGNE SNCF
331595	CONFLANS STE HONOR SNCF
331728	LA DEFENSE NIVEAU 3 SNCF
331793	PANTIN SNCF
331892	ENGHIEN LES BAINS SNCF
332072	ERMONT EAUBONNE SNCF
332163	ETAMPES SNCF
332213	EVRY COURCOURONNES SNCF
332320	FONTAINEBLEAU SNCF
332361	FRANCONVILLE LE P-B SNCF
332452	GAGNY SNCF
332494	GARCHES MARNES LA CO SNCF
332940	JUVISY VILLE SNCF
332958	JUVISY ECHANGE
333112	MAISONS ALFORT SNCF
333161	MAISONS LAFFITTE EXT SNCF
333286	MARLY LE ROI SNCF

333336	MASSY TGV
333351	MASSY VILLE SNCF
333369	MELUN SNCF
333484	MEUDON VAL FLEURY SNCF
333682	LES MUREAUX SNCF
333807	NOISY LE SEC SNCF
334102	PLAISIR GRIGNON SNCF
334219	PONTOISE SNCF
334433	ROISSY EN BRIE SNCF
334441	ROISSY 2 TGV
334557	ST CLOUD SNCF
334672	ST-DENIS STADE SNCF
334821	ST OUEN L'AUMONE SNCF
334946	SARCELLES ST BRICE SNCF
335166	SOISSONS SNCF
335307	TRAPPES SNCF
335349	VAIRES TORCY SNCF
335638	VERSAILLES CHANTIERS SNCF
335646	VERSAILLES RIVE D. SNCF
335877	SEVRES VILLE D'AVRAY SNCF
335950	VILLENEUVE-ST-GEORG SNCF
336156	VILLIERS-SUR-MARNE SNCF
336206	VIROFLAY RIVE GAUCHE SNCF
336248	VITRY-SUR-SEINE SNCF
340018	AMIENS SNCF
340050	BELFORT-MONTBELIARD TGV
340067	ANGERS SNCF
340174	BORDEAUX NIV -1 SNCF
340182	BORDEAUX NIV 0 SNCF
340190	BORDEAUX BELCIER SNCF
340200	MACON VILLE SNCF
340268	BREST SNCF
340315	CAEN SNCF
340356	CLERMONT FERRAND SNCF
340448	DIJON SNCF
340471	GRENOBLE SNCF
340554	LILLE FLAND BUISSES SNCF
340562	LILLE EUROPE SNCF
340570	LILLE FLAND CENTRAL SNCF
340611	LYON P-DIEU POMPIDOU SNCF
340620	LIMOGES SNCF
340638	LORRAINE LOUVIGNY TGV
340655	LYON P-DIEU FNAC SNCF
340679	LYON P-DIEU VILLETTE SNCF
340695	LYON P-DIEU BILLET SNCF

340760	LYON PERRACHE SNCF
340802	LE MANS NORD SNCF
340828	LE MANS SUD SNCF
340836	MARSEILLE VOIE A SNCF
340844	MARSEILLE VOIE J SNCF
340927	METZ SNCF
340992	MARSEILLE VOIE N SNCF
341008	MONTPELLIER NIV 0 SNCF
341016	MONTPELLIER NIV 1 SNCF
341057	MULHOUSE SNCF
341115	NANCY HALL THIERS SNCF
341123	NANCY HALL REPUB SNCF
341164	NANTES NORD SNCF
341206	NANTES SUD SNCF
341214	NICE SNCF
341244	NIMES PONT-DU-GARD TGV
341263	NIMES VILLE SNCF
341330	ST LOUIS SNCF
341343	ORLEANS SNCF
341362	PERPIGNAN SNCF
341404	REIMS SNCF
341412	REIMS CHAMPAGNE TGV
341446	RENNES NIVEAU 2 SNCF
341487	RENNES NIVEAU -1 SNCF
341495	ROUBAIX SNCF
341537	ROUEN SNCF
341542	MONTPELLIER SDF CENT TGV
341586	ST ETIENNE SNCF
341636	STRASBOURG HALL CENT SNCF
341693	TOULON SNCF
341743	TOULOUSE HALL 2 SNCF
341768	TOULOUSE HALL 1 SNCF
341776	TOULOUSE MARENGO SNCF
341842	TOURS SNCF
342048	AGEN SNCF
342169	ANNECY SNCF
342170	ALENCON SNCF
342215	ANTIBES SNCF
342246	LES AUBRAIS SNCF
342253	AMBOISE SNCF
342295	ANGOULEME SNCF
342386	ARCACHON SNCF
342485	ARLES SNCF
342527	ARRAS SNCF
342600	AULNOYE SNCF

342626	AURAY SNCF
342642	AURILLAC SNCF
342658	BELLEGARDE SNCF
342709	AVIGNON VILLE SNCF
342717	AVIGNON COURTINE TGV
342915	LA BAULE ESCOUBLAC SNCF
342956	BAYONNE SNCF
342972	BEAULIEU-SUR-MER SNCF
343015	CHALONS-EN-CHAMPAGNE SNCF
343027	BEZIERS SNCF
343038	BELFORT VILLE SNCF
343160	BETHUNE SNCF
343277	BLOIS SNCF
343293	BOULOGNE-SUR-MER SNCF
343350	BOURGES SNCF
343376	BOURG-ST-MAURICE SNCF
343396	BOURG EN BRESSE SNCF
343491	BRIVE SNCF
343657	CAMBRAI SNCF
343673	CANNES SNCF
343780	CASTRES SNCF
343905	CHAMBERY SNCF
344036	CHATEAUROUX SNCF
344101	CHAUMONT SNCF
344143	CHERBOURG SNCF
344174	CHOLET SNCF
344226	COLMAR SNCF
344473	DAX SNCF
344499	DIEPPE SNCF
344628	DREUX SNCF
344738	EPERNAY SNCF
345041	FORBACH SNCF
345054	GUINGAMP SNCF
345063	HENDAYE SNCF
345173	GAP SNCF
345298	GUERET SNCF
345835	LAMBALLE SNCF
345850	LANDERNEAU SNCF
345862	LE HAVRE SNCF
345934	LAON SNCF
346085	LAVAL SNCF
346262	LORIENT SNCF
346288	LOURDES SNCF
346320	LUNEVILLE SNCF
346428	VILLEFRANCHE/SAONE SNCF

346452	MARMANDE SNCF
346536	MENTON SNCF
346676	MONTARGIS SNCF
346742	MONTBELIARD VILLE SNCF
346760	MONTCHANIN LE CREUSOT TGV
346874	MORLAIX SNCF
346916	MOUTIERS SALINS SNCF
347021	NARBONNE SNCF
347125	NEVERS SNCF
347419	PAU SNCF
347443	PERIGUEUX SNCF
347484	POITIERS SNCF
347740	QUIMPER SNCF
348003	ROANNE SNCF
348029	ROCHEFORT-SUR-MER SNCF
348052	LA ROCHELLE SNCF
348102	LA ROCHE-SUR-YON SNCF
348128	RODEZ SNCF
348185	ROYAN SNCF
348276	SABLE SNCF
348292	LES SABLES D'OLONNE SNCF
348359	ST-BRIEUC SNCF
348581	ST-JEAN-DE-LUZ SNCF
348649	ST-MALO SNCF
348664	ST-NAZAIRE SNCF
348714	ST-PIERRE DES CORPS SNCF
348789	ST-RAPHAEL SNCF
348912	SARREBOURG SNCF
348938	SARREGUEMINES SNCF
348953	SAUMUR SNCF
348962	SAVERNE SNCF
349019	SELESTAT SNCF
349050	SENS SNCF
349092	SETE SNCF
349225	TARBES SNCF
349282	THIONVILLE SNCF
349308	THIVIERS SNCF
349415	LATOIR-DE-CAROL SNCF
349464	TROUVILLE DEAUVILLE SNCF
349480	TROYES SNCF
349506	TULLE SNCF
349571	VALENCE TGV
349597	VALENCIENNES SNCF
349613	VANNES SNCF
349696	VERNON SNCF

349724	VESOUL SNCF
349753	VICHY SNCF
349977	YVETOT SNCF
352617	CDG2 E S3 NORD ZSD
352625	CDG2 E S3 SUD ZSD
352740	CDG2 F DEPART ZP
352815	CDG2 C OUEST ZSD
352955	CDG2 G ZP
353003	CDG2 MODULE K ZP
373050	MULHOUSE/BALE AERO
373092	BEAUVAIS AERO
373100	BORDEAUX MERI HALL A AERO
373126	BORDEAUX LOW-COST ZSCH
373134	BORDEAUX MERI HALL B AERO
373167	TRIBS BEAUVAIS ZSCH
373175	MARSEILLE T1 HB ZCP EMB3
373217	LILLE LESQUIN AERO
373233	LYON STEX T1B ZR OCCITANE
373258	LYON ST-EXUPERY T1B ZP
373290	MARSEILLE T1 HA ZCV
373308	MARSEILLE T1 HA ZCP EMB1
373373	MONTPELLIER MED AERO
373415	NANTES ATLANTIQUE ZP
373431	TRIBS RENNES AERO ZP
373449	NICE 2 MODULE 1
373456	NICE 1 AERO
373472	NICE 1 HALL B ZSD
373506	TRIBS RELAY TOULON AERO
373522	NICE 1 HALL A ZSCH
373548	NICE 2 MODULE 2 ZSCH
373605	MARSEILLE T2 ZCP
373613	STRASBOURG ENTZHEIM AERO
373621	NANTES ATLANTIQUE ZSCH
373696	TOULOUSE BLAGNAC AERO
373715	MONTPELLIER B&CO RELAY ZR
373735	BIARRITZ AERO ZR
373746	TOULOUSE BLAGNAC HC ZSCH
373795	MARSEILLE T1 ZR EMB4
373860	TRIBS CARCASSONNE AERO
373925	RELAY TOULOUSE HALL C ZR
374116	NICE 2 MODULE 1 ZSD
374161	BREST AERO PRESSE ZP
380279	BORDEAUX QUINCONCES
382535	AVIGNON CH CAFETERIA
382796	CREIL CH

382887	AMIENS CHU K
382929	AMIENS CHU NORD
383380	LYON HCL NEURO
383448	LYON HCL SUD
383562	MOULINS CH
383935	ROUEN CHU BOIS GUILLAUME
384024	BESANCON CHU J.MINJOZ
384040	STRASBOURG CHU NHC
384313	MANTES-LA-JOLIE CH
384701	ANNECY CH
384818	BORDEAUX CHU CARDIO HL
384925	BOURG-EN-BRESSE CH
384982	AUBAGNE CH
385039	MULHOUSE CH E. MULLER
385062	ANGOULEME CH
385088	MONTAUBAN CH
385112	GIENS - HYERES HCL SABRAN
385385	FERNAND-WIDAL AP-HP
385492	CHALON SUR SAONE CH
385518	ROANNE CH
385930	TULLE CH
386011	BORDEAUX CHU TRIPODE PEL.
386094	LAVAL CH
386276	BORDEAUX CHU MICHELET PEL
386375	NANCY CHU CENTRAL
386516	MONTREUIL CH
386581	TOULON CH LA SEYNE
386698	DIJON CHU BOCAGE ADULTES
386847	AULNAY S/BOIS CH
386862	ROMANS CH
386920	BORDEAUX CHU MAGELLAN
387241	CALAIS CH
387357	LYON HCL SUD PAV.MEDICAL
387456	TOULOUSE CLCC IUC
387480	TOULOUSE CHU CHEZ JEAN
387738	VESOUL CH
387829	SAINT MALO CH
387936	ST QUENTIN CH
811010	CDG1 BOUTIQUAIRE ZP
811040	CDG1 JONCTION SAT 1 ZSD
811050	CDG1 JONCTION SAT 3 ZSD
813010	CDG2 BD ZP
813020	CDG2 BD ZSCH
813030	CDG2 BD ZSD
814020	CDG2 E ZP

814090	CDG2E RELAY AIR PARIS ZSD
814100	CDG2 E JETEE ZSD
815020	CDG2 E L NORD LASTM ZSD
815040	CDG2 E L SUD LASTM ZSD
815050	CDG2 E S3 CENTR. ZSD
816010	CDG2 E S4 ZSD
817010	CDG2 F RELAY ZP
817050	CDG2 F1 ZSCH
817060	CDG2 F2 ZSCH
818010	CDG2 G RELAY ZP
818020	CDG2 G ZSCH
819020	CDG3 ZP
819040	CDG3 ZSD
821010	ORLY 1 A ZP
821020	ORLY 1 A ZSCH
821050	ORLY 1 B ZSCH
821060	ORLY 1 B ZP
822010	ORLY 2 C ZP
822020	ORLY 2 BOX 1 ZSCH
822030	ORLY 3 ZP
822040	ORLY 3 D ZSCH
822050	ORLY 3 D ZSD
824030	ORLY 4 NIV 1 ZP
824040	ORLY 4 F JETEE 1 ZSD
824060	ORLY 4 F ZSD